



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lettre de soutien à l'économie

N° 4 - 6 septembre 2022



Pascal JAN - Préfet de l'Yonne



Cette quatrième lettre de soutien à l'économie marque la fin de l'été et la rentrée. C'est l'occasion de lancer de nouveaux projets. L'État, dans le prolongement de ces derniers mois, continue de financer les entreprises, les collectivités et les associations dans des projets innovants et respectueux de l'environnement.

À l'image du troisième volet de l'appel à projets (AAP) Industrie Zéro Fossile proposé par l'ADEME, l'État souhaite soutenir la décarbonation de l'industrie. De même, les entreprises souhaitant innover dans l'élaboration de solutions mixtes pour la construction bas carbone, peuvent solliciter un soutien de l'ADEME.

De manière à participer au mieux à la transition écologique, les collectivités ont la possibilité de bénéficier d'un soutien en ingénierie territoriale de la Banque des territoires, dans le cadre de la réalisation d'études de développement d'infrastructures et de mobilités vertes.

A l'occasion du plan Destination France et de la transformation du tourisme financé par l'État, le CEREMA accompagne les porteurs de projets qui souhaitent développer des sentiers pédestres naturels.

Enfin, « Savoir rouler à vélo » constitue l'une des politiques publiques prioritaires que je souhaite mettre en œuvre dans le département. À ce titre, le programme « génération vélo » proposé par le ministère de la Transition écologique et le ministère des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques, permet de soutenir les collectivités dans la réalisation de cette politique publique majeure du département.

Je vous invite à consulter les détails des programmes et des appels à projets qui viennent d'être abordés ci-dessus au sein de cette quatrième lettre de soutien à l'économie... BONNE RENTRÉE !

Appel à projets "Industrie Zéro Fossile"

Volet 3 : DECARB FLASH

Dans le prolongement de la Lettre de soutien à l'économie n° 2, publiée le 23 mai dernier, L'ADEME a lancé le troisième volet de son appel à projets Industrie Zéro Fossile. Ce dernier volet vise à financer des actions déployables rapidement et portant principalement sur de l'efficacité énergétique, de la récupération de chaleur ou liés à la production de chaleur et de froid renouvelables concernant les utilités, procédés et bâtiments industriels. Cette subvention se base sur une liste précise d'opérations éligibles, dont le coût total cumulé doit être compris entre 100 K € et 3 M €.

Vous pouvez vous renseigner sur ce troisième volet de l'AAP Industrie Zéro Fossile grâce au webinaire de présentation présenté par ATEE : <https://www.youtube.com/watch?v=zfRONxlh0p4>.

Afin de répondre au mieux à cet appel à projets, l'ADEME vous propose les étapes suivantes :

- Vérifiez les actions éligibles et leurs définitions précises dans la « Liste des actions éligibles DECARB FLASH »,
- Sélectionnez les actions que vous souhaitez mettre en œuvre sur le site, afin de calculer le coût total de votre projet et l'aide que vous sollicitez auprès de l'ADEME,
- Puis, déposez votre dossier sur le site de l'ADEME.

Ce dernier volet de l'AAP Industrie Zéro Fossile se clôture le 3 novembre 2022.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter le lien ci-dessous, ainsi que le cahier des charges en consultation sur le site.



<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220503/industrie-zero-fossile-volet-3-decarb-flash>

Permettre aux enfants de 6 à 11 ans d'apprendre à rouler à vélo

Le ministère de la Transition écologique et le ministère des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques ont lancé le programme « Génération vélo ».

Ce programme permet de renforcer le développement de la formation « Savoir rouler à vélo », auprès des enfants de 6 à 11 ans afin de leur permettre de développer la pratique du vélo en autonomie.



Ce programme vise à compléter et accélérer le « Savoir rouler à vélo » qui est une priorité départementale et propose un accompagnement complet et inédit aux collectivités. Il permet d'assurer la formation d'un nombre important d'intervenants et d'accompagnants à même de dispenser les 3 blocs du « Savoir rouler à Vélo » que sont : savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler. De même, il permet d'accompagner les collectivités dans la mise en place des actions, en lien étroit avec les référents départementaux auprès du public ciblé par le programme.

Les collectivités peuvent dès à présent bénéficier du dispositif et ce jusqu'au 31 décembre 2024.



<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/6031-developper-le-savoir-rouler-a-velo-apres-des/>

"Sentiers de Nature"

En novembre 2021, le Premier ministre a présenté le plan Destination France, piloté par le Ministre en charge du tourisme.

Intégré à ce plan, le programme « Sentiers de nature » porté par le CEREMA accompagne les porteurs de projets pour le financement du développement ou de l'aménagement de sentiers de marche et de randonnée ainsi que pour la restauration écologique et paysagère des abords de sentiers.

Ce programme vise à la fois à développer la pratique de la marche mais également à proposer des sentiers respectueux de la biodiversité. Les opérations suivantes peuvent être financées jusqu'à 80 % par le programme :

- Les études et travaux d'aménagements de sentiers
- Les actions pour l'accueil du public et la pédagogie
- Les travaux et aménagements pour la protection de la biodiversité et des paysages.



Dès l'ouverture de la plateforme et jusqu'au 31 octobre 2024, les collectivités et les associations agréées de protection de l'environnement ou ayant compétences à gérer des itinéraires de randonnée pédestre, pourront déposer un dossier.

En attendant, vous pouvez contacter le CEREMA via le lien ci-dessous, afin de préparer au mieux le dépôt de votre dossier.



<https://www.cerema.fr/fr/destination-france/sentiers-nature>

Appel à projets "Mixité pour la construction bas carbone"

L'ADEME propose un appel à projets (AAP) à destination des entreprises qui souhaitent développer des solutions mixtes, des combinaisons associant les matériaux biosourcés/géosourcés à d'autres matériaux (béton, acier, verre...) et/ou avec d'autres matériaux bio et géosourcés, et plus globalement aux solutions constructives du second œuvre (réseaux, câblage, étanchéité...).

Cet AAP s'inscrit dans le cadre du plan d'investissement « France 2030 » et dans celui de la stratégie d'accélération « Ville Durable et Bâtiments innovants ». Globalement, les projets attendus devront inclure a minima un produit biosourcé ou géosourcé et devront aboutir obligatoirement à une démonstration par la mise en œuvre dans un ou plusieurs bâtiments.

Les entreprises qui le souhaitent peuvent pré-déposer leur dossier jusqu'au 15 septembre 2022, puis déposer le dossier final le 14 octobre 2022.



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220531/appel-a-projets-mixite-construction-bas-carbone?cible=79>

Ingénierie territoriale de la mobilité verte



La Banque des Territoires propose de soutenir les collectivités dans leurs projets de développement en faveur d'une mobilité durable et résiliente. Elle s'engage aux côtés des collectivités pour faciliter le passage de l'intention à la réalisation d'études de pilotage du patrimoine et de réalisation de travaux.

L'accompagnement proposé peut s'appliquer à différents projets :

- Accompagnement de schéma directeur IRVE (infrastructures de recharge des véhicules électriques)
- Études d'opportunité et de faisabilités pour la filière hydrogène
- Schémas directeurs pour les réseaux de transports urbains, études de faisabilité technique et économique pour les flottes de véhicules propres (bus électriques, GNV, hydrogène), études relatives à la modernisation des systèmes d'information des usages (MaaS)
- Transformation de la voirie : modélisation des flux, études amont d'aménagement, schéma directeur intermodalité, schéma directeur cyclable, plan de circulation, plan de stationnement, évolution de l'éclairage public
- Études d'opportunité et de faisabilité de travaux de régénération du rail
- Études d'optimisation de la logistique urbaine

La Banque des territoires intervient soit en mobilisant un expert pour mener les études amont aux travaux de rénovation, soit par le biais de cofinancement des études dans la limite de 50 % du montant TTC de l'étude.



https://www.banquedesterritoires.fr/ingenierie-territoriale-de-la-mobilite-verte-et-resiliente?mtm_campaign=Aides_Territoires&mtm_kwd=mobilite_verte&mtm_source=Affiliation



Suivez les informations de la Préfecture de l'Yonne :

- Sur [le site de la Préfecture](#)
- Sur [Facebook](#)
- Sur [Twitter](#)